

DÉLIBÉRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 30 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le 30 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Norbert NAUDIN, Maire de SAUZON.

<u>Nombre de Conseillers :</u> <u>En exercice :</u> 14 <u>Présents :</u> 11 <u>Votants :</u> 13	▪ <u>Étaient présents :</u> Norbert NAUDIN, Pierre GUÉGAN, Yves LOYER, Marie-Pierre GALLEN, Franck GUEGAN, Huguette HUEL, Régine KERVIEL, Thierry MAHEO, Fabien DRAMARD, Isabelle VILLATE, Léopold LAMBOTIN,
<u>Date de convocation :</u> 25 janvier 2017	▪ <u>Absents avec pouvoir :</u> François-Xavier COULON pouvoir à Marie-Pierre GALLEN, Baptiste MATEL pouvoir à Pierre GUEGAN
<u>Date de publication et d'affichage :</u> 31 janvier 2017	▪ <u>Absents sans pouvoir :</u> Philippe BERNERY ▪ <u>Secrétaire :</u> Léopold LAMBOTIN

Délibération n° 9 de la séance du 30 janvier 2017**REF/N°2017-013 : ETALEMENT DES CHARGES POUR L'ELAGAGE DES PEUPLIERS –BUDGET CAMPING**

Monsieur le Maire expose le principe de l'étalement des charges liées aux frais d'élagage des Peupliers au camping municipal.

Les écritures ayant été prévues au budget primitif 2016, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'étalement des charges sur une durée de dix ans à compter de l'exercice 2016.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Télétransmission le 31 janvier 2017

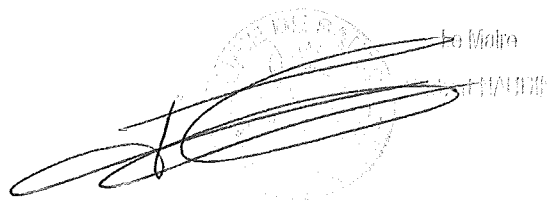
sous le n° 17-015D2017-013

(matière de l'acte : 7 Finances locales, 1 Décisions budgétaire)

Accusé réception le 31 janvier 2017

Publiée le 31 janvier 2017

Document certifié conforme

 Le Maire